



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2018-04-306**

Objet : finances. Affectation des résultats de l'exercice 2017

Séance du 4 avril 2018

Date de convocation : 22 mars 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 28 titulaires et/ou suppléants + 1 sans voix délibérative

Membres votants présents : 26

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 8 (Mme CLAUDEL à M. PELISSIER, Mme CHOPARD à Mme DOUTRES, M. MEGIAS à Mme MAUMEJEAN, M. CRAUSTE à Mme ROUVIERE, M. DUPONT à M. FRANC, M. CERDA à Mme ARRAZAT, M. GRAS à M. ESTEVE, M. SAUZEDE à Mme MARTIN)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance :

Procuracion non retenue :

Nombre total de voix : 31

Le quorum est atteint : 26/44

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril, à 18h30, le Comité Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Sommières.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier PENIN, Christine ROUVIERE (+ procuracion M. Crauste), Laurent PELISSIER (+ procuracion Mme Claudel), Arlette FOURNIER, Jean Paul FRANC (+ procuracion M. Dupont), Monique CHRISTOL, Jean Baptiste ESTEVE (+ procuracion M. Gras), Jacky REY, Jean François LAURENT, Gérard DUPLAN, René BALANA, Marc FOUCON, Pilar CHALEYSSIN, Thierry AGNEL, Robert MONNIER, Véronique MARTIN (+ procuracion M.Sauzède), Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Pierre GAFFARD LAMBON, Jean Michel ANDRIUZZI, Marie José PELLET, Cécile MARQUIER, François GRANIER,

Suppléants avec voix délibérative : Mme Bernadette MAUMEJEAU (+ procuracion M. Mégias), Mme Marie José DOUTRES (+ procuracion Mme Chopard), Françoise ARRAZAT (+ procuracion M.Cerda),

Suppléants sans voix délibérative : Michel FEBRER, Marc LARROQUE

Présence de (Pays de Lunel) : Richard PITAVAL

Absents excusés :

Robert CRAUSTE, Alain DUPONT, Daniel JULIEN, André SAUZEDE, Henry SARRAZIN, Christian VALETTE,

Rapporteur : M. Jean Baptiste Estève

Exposé :

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du compte administratif 2017 qui fait apparaître :

- un résultat cumulé de fonctionnement de : **104 514.71 € - 8 842.54 € = 95 672.17 €**
- un résultat cumulé d'investissement de : **73 832.76 € + 7 801.61 € = 81 634.37 €**

Conformément aux procédures induites par l'instruction budgétaire M14, il appartiendra au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des projets d'investissement du PETR en 2018 et compte tenu du résultat d'investissement 2017, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 est repris en totalité en section de fonctionnement sur le budget 2018.

Il est proposé au Comité Syndical:

- **D'adopter** cette proposition,
- **D'autoriser le Président à signer** les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 31
Abstention : 0
Vote contre : 0

**Le Président
Pierre MARTINEZ**

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul